

Une journée « portes ouvertes » se déroulera au collège Anatole-France, le samedi 6 avril 2019 entre 9h et 12h30 et au Conservatoire à rayonnement intercommunal, le samedi 22 juin entre 9h et 13h.

Durant tout le mois de juin, il sera possible pour les élèves débutants de venir essayer les instruments au Conservatoire (il suffit de se présenter à l'accueil).

Instruments proposés

Accordéon, violon alto, batterie, clarinette, flûte traversière, flûte à bec, guitare classique, guitare électrique, guitare basse, piano, saxophone, trombone, trompette, cor, tuba, violon ou violoncelle.

Attention, les affectations en instrument se font en tenant compte de l'équilibre général de la classe (tout le monde comprendra que nous ne procéderons pas à l'inscription de 20 trombonistes en 6^e, si telle était la demande).

Pré-inscription

Deux possibilités :

- ☐ Mon enfant n'a jamais pratiqué la musique
- ☐ Mon enfant a déjà pratiqué la musique

Discipline artistique pratiquée :

Établissement d'enseignement artistique fréquenté ou cours particuliers :

**Coupon à déposer ou à envoyer
au collège Anatole-France
avant le vendredi 3 mai 2019
(délai de rigueur)**



Quelle est l'organisation pédagogique ?

À partir de la 6^e, deux dominantes sont proposées à partir du tronc commun pédagogique suivant :

- 2h d'éducation musicale
- 2h de chant choral au collège
(1 professeur du collège et 1 professeur du Conservatoire)
- 1h de formation musicale
- 1h d'expression scénique et corporelle

Au sein de la **dominante vocale** (qui concerne les élèves impliqués dans un projet choral), il faut ajouter 1h de chant choral au Conservatoire, 30' de technique vocale ou de corporalité.

Au sein de la **dominante instrumentale**, il faut ajouter 30' de cours d'instrument et 30' de musique d'ensemble.

Comment se passe le recrutement ?

Les élèves qui se seront pré-inscrits, seront convoqués le **samedi 18 mai après-midi** au Conservatoire pour participer à un moment d'échange musical. Les élèves présenteront un chant parmi une liste à disposition au secrétariat du collège. Le jury est composé de professeurs des deux établissements et d'un membre de l'inspection de l'Éducation nationale (et de parents élus observateurs). Il est présidé par la principale et le directeur.

Quel est le tarif ?

Les cours sont gratuits et les instruments sont prêtés*. Toutefois, il est demandé aux familles de s'acquitter des frais annuels de dossier du Conservatoire (à titre indicatif, il s'agissait de 18€ à la rentrée 2018).

*excepté en piano, orgue et batterie.



CHAM CHAM

CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

RENTRÉE 2019
de la 6^e à la 3^e

Collège Anatole-France
Éducation nationale
Conservatoire à Rayonnement
intercommunal Béla Bartók
du Grand Villeneuvois



CONSERVATOIRE
à Rayonnement
Intercommunal
BÉLA BARTÓK
DU GRAND VILLENEUVOIS





ÉDITO

Grâce au partenariat mis en place entre la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et l'Éducation nationale, une classe à horaires aménagés est née à la rentrée 2012.

Ce dispositif illustre avant tout, la volonté politique d'offrir à des enfants très motivés par la musique, la possibilité d'accomplir un double cursus (scolaire et musical) dans d'excellentes conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement pendant les 4 années du collège.

Nous sommes convaincus que cette collaboration entre le collège Anatole-France de Villeneuve-sur-Lot et le Conservatoire à Rayonnement intercommunal de la CAGV concourt à la réussite éducative des enfants, à l'acquisition d'une culture générale renforcée, et qu'elle contribue à une dynamique qui favorise l'ensemble de la communauté éducative.

Pascale GUYONNET
Principale du collège Anatole-France

Ludovic RUCOSA
Directeur du Conservatoire à rayonnement
intercommunal Béla Bartók du Grand Villeneuvois

Qu'est-ce qu'une CHAM ?

C'est l'acronyme de **Classe à Horaires Aménagés Musique**. Il s'agit d'un dispositif pédagogique national à destination des élèves désireux de suivre un double cursus, à la fois scolaire et musical.

L'emploi du temps scolaire est **aménagé** (c'est-à-dire modifié et organisé) pour permettre aux élèves de suivre un enseignement musical intensif de plus de **6 heures par semaine**. Les textes de référence se trouvent dans la circulaire 2002-165 du 2 août 2002.

Quelles sont les classes concernées ?

Toute la durée du collège donc, 6^e, 5^e, 4^e et 3^e.

Grâce au partenariat construit avec le lycée Palissy d'Agen, une priorité est accordée aux élèves qui souhaitent ensuite poursuivre l'option musicale jusqu'au baccalauréat. Sont ouvertes en 6^e environ 24 places CHAM. Quelques inscriptions peuvent également être envisagées pour les autres niveaux (prioritairement aux élèves ayant déjà pratiqué la musique instrumentale ou vocale).

Quels sont les élèves concernés ?

Les enfants peuvent être déjà musiciens **pratiquants** ou **débutants**. En tout cas, ils doivent faire preuve d'une grande motivation et posséder des aptitudes laissant présager un épanouissement dans l'apprentissage intensif d'une discipline artistique. Sont attendus : curiosité, goût de l'effort, capacité de travail, sensibilité artistique.

Quels sont les objectifs pédagogiques du projet ?

Évidemment, les objectifs scolaires sont identiques aux autres classes.

Sur le plan musical, les enseignants ont pour mission de :

- **construire la motivation et développer la curiosité des élèves ;**
- **construire une culture musicale et artistique, un esprit critique ;**
- **développer coopération et respect de l'autre, à travers la réalisation des projets**
- **constituer les bases de qualité d'une :**
 - **pratique instrumentale ou vocale (y compris scénique),**
 - **pratique collective vocale et/ou instrumentale,**
 - **culture musicale et artistique.**

À noter que le projet pédagogique permet aux élèves de se produire (avec de fréquentes apparitions scéniques durant l'année).

Comment fonctionne le partenariat ?

Les heures d'enseignement général sont assurées par le collège. L'enseignement artistique, lui, se partage entre le collège et le Conservatoire. **Un suivi individuel des élèves est assuré** conjointement par les deux équipes.

FICHE DE CANDIDATURE

CLASSES CHAM RENTÉE 2019

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Niveau scolaire actuel :

Établissement scolaire actuel :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse E-mail :

Je soussigné(e),

responsable légal de l'enfant

souhaite l'inscrire dans le dispositif CHAM à la rentrée 2019 :

- en dominante vocale
- en dominante instrumentale
- Je n'ai pas encore choisi

J'ai pris connaissance que le moment d'échange aurait lieu le samedi 18 mai après-midi au Conservatoire du Grand Villeneuvois.

Date :

Signature :